

# LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DES INTÉRÊTS DÉMOCRATIQUES ET DU PROGRES SOCIAL.

**Prix d'abonnement** (Payable d'avance):  
 3 mois, 8 fr.; 6 mois, 15 fr.; Un an, 30 fr.;  
 Rhône. 40 fr.; 19 fr.; 36 fr.;  
 Département. 12 fr.; 22 fr.; 40 fr.

**Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.**

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, et à Paris chez LEJOLIVET et C<sup>e</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Lyon, le 11 frimaire an LVII.

(De l'ère chrétienne, 2 décembre 1848.)

**Une Volte-Face.**

Nous parlions en connaissance de cause, quand nous annoncions, il y a une quinzaine de jours, que le *Salut Public* allait faire volte-face et soutenir la candidature du prince Bonaparte, après avoir proné celle de Cavaignac. Cependant, l'affaire s'est arrangée autrement que nous le pensions, le *Salut Public* restera ce qu'il est; seulement un rédacteur se détache, et il se crée un journal napoléonien ayant pour titre le *Président*. Du reste, les deux feuilles sortent de la même boutique et elles s'imprimeront l'une et l'autre dans le voisinage du Rhône. A l'exception d'un article de fond, toute la composition de l'un servira à l'autre. Ce n'est donc qu'une affaire de spéculation.

Voilà des hommes de conviction!

Nous avons sous les yeux les spécimens de ce nouveau journal, et nous le disons hautement, si nous nous permettions la vingtième partie de ce qu'il ose dire, toutes les rigueurs du parquet fondraient sur nos têtes. Les républicains y sont indignement traités dans la boue; tous les patriotes, qui ont pris part à la révolution de Février, les citoyens généreux qui ont contribué à renverser la monarchie et à fonder la République, ne sont, au dire de cette feuille, que des vandales, des bateleurs, des profanateurs, des intrigants, des vendeurs qu'il faut chasser du temple.

La réclame que l'on y trouve en faveur des anciens fonctionnaires de la monarchie, indique suffisamment à quelle source la plume vénale qui a tracé ces lignes a dû puiser ses inspirations.

Il s'est donc trouvé à Lyon, dans la ville républicaine, des individus assez téméraires pour venir affronter l'opinion publique et essayer d'ébranler des convictions qu'ils croient mal affermisses? Pour atteindre ce but, ils ne craignent pas de fouler aux pieds toute pudeur, toute retenue, toute convenance, et de procéder à leur propagande impérialiste par les injures, la calomnie et l'intimidation.

Et la magistrature restera impassible en présence d'une telle audace! Serait-ce donc pour arriver à une Restauration impériale que s'est formée cette fameuse société de l'Ordre? Cela nous paraît d'autant plus probable que nous savons que tous les sociétés sont munis de poignards, et que nous entendons chaque jour les courtiers du prince répéter, à qui veut l'entendre, que dans le cas où leur candidat ne serait pas nommé, ils assassineront leur ennemis politiques. Ceux qui liront le *Président* s'apercevront que l'organe du parti n'a guère plus de retenue que ses adhérents.

Allez, vous êtes bien dignes en tout point de l'homme que vous soutenez; c'est par le meurtre aussi qu'il préludait lors de son débarquement à Boulogne. Tel maître, tel valet. Mais vos menaces, vos intrigues, vos roueries, n'auront aucune influence sur la partie saine de notre population, et vous savez qu'elle est en majorité. La Révolution ne sera pas un vain mot; en dépit de toutes vos déclamations fariboliques, le progrès continuera sa marche providentielle. Les patriotes lyonnais vous répondront, dans leur bon sens naturel: Votre candidat ne nous apporte qu'un nom et une défroque, et nous voulons autre chose; il nous faut des principes et un homme qui ne tienne pas aux fonctions dont on l'investira, qui soit tout disposé à quitter le poste; quand le peuple en manifestera le désir.

**Correspondance spéciale.**

INTERPELLATION SUR LES AFFAIRES D'ITALIE.

De l'Assemblée nationale, le 30 novembre 1848.

L'Assemblée est en nombre, les interpellations vont avoir lieu. Le citoyen Ledru-Rollin monte à la tribune et reproche au gouvernement d'avoir été au secours du pape, parce qu'il est prince et de n'avoir pas même eu une parole pour le peuple italien en face de ce barbare Radetzky, violateur de la famille, destructeur de la propriété; un mot pour Blum, devant les lâches assassins qui, au mépris du droit des gens, après avoir reconnu l'inviolabilité des membres de la Diète de Francfort, l'ont lâchement fusillé; il pose ce dilemme au gouvernement: « Ou vous êtes d'accord avec l'Autriche et vous pactisez avec les bourreaux de l'Italie, ou vous êtes contre eux, et alors vous exposez nos braves soldats, en les envoyant à Rome en si petit nombre, à être massacrés par les Autrichiens; car si vous n'êtes pas d'accord, certes, ils ne vous laisseront pas entrer en Italie. »

Maintenant, de quel droit envoyez-vous des troupes à Rome sans en prévenir l'Assemblée. Eh quoi! un mois après que la constitution est décrétée, vous la violez déjà.

Le gouvernement, convaincu d'avoir abusé du pouvoir que l'Assemblée lui a délégué, est atterré.

Le citoyen Montalembert vient défendre le pouvoir et le remercie d'avoir bien voulu agir spontanément en faveur du prince Pie IX. Il vante les hauts faits de Cavaignac, de la garde

nationale lors de l'insurrection de Juin, parle de la pieuse innocence, de la sainte faiblesse, de la sublime autorité du prince pontife. Il fait l'oraison funèbre du citoyen Rossi et termine par dire que le gouvernement a bien mérité de tous les jésuites, et que ceux de la Chine et de l'Oregon diront une prière en faveur de la présidence future de Cavaignac.

Le citoyen Quinet veut bien respecter l'autorité du pape, en tant qu'elle ne sera que spirituelle, mais il déclare que tant qu'il y aura un pape roi de Rome, il n'y aura point de nation italienne.

Le citoyen Charles Dupin monte à la tribune et nous apprend qu'il a parlé sur l'Italie sous le gouvernement déchu. On lui rit au nez; il répète ce qu'on a dit avant lui et va s'asseoir tout ennuyé de son peu de succès à la tribune.

Le citoyen Jules Favre, reproduisant les arguments du citoyen Ledru-Rollin, ajoute que cette expédition violatrice de la constitution servira de prétexte à l'Autriche pour entrer à Ferrare; il flétrit la politique infâme et spoliatrice de l'Autriche, et lui prouve qu'elle n'attend qu'un signe, qu'une maladresse du gouvernement français pour faire main-basse sur toutes les libertés de l'Italie et même de l'Allemagne. Il reproche à notre gouvernement, après avoir fait peur aux rois de l'Europe, de ne leur plus montrer que la lâcheté. Il est sublime d'éloquence. Quel talent, quel homme, s'il eut voulu rester dans la bonne ligne!

Le citoyen Dufaure remplace le citoyen Bastide, c'est lui qui est chargé de répondre. Fidèle à ses habitudes, il rapetisse la question et la traite comme un homme qui a de la facilité à parler, mais qui ne possède pas son sujet. Aussi, comme Bastide, hier, comme Cavaignac, l'autre jour, comme tous les ministres; tous les jours, il lit des histoires très longues qui louent l'Assemblée et laissent sans réponse positive tous les points sérieux sur lesquels on a attaqué le gouvernement. C'est toujours le système de Guizot, moins le talent.

Ce qu'il résulte des explications du citoyen Dufaure, c'est qu'on va en Italie pour combattre contre le peuple romain qui veut s'affranchir, pour mettre à la raison une Assemblée qui ne s'est point émue de la mort de M Rossi, l'ancien ami de nos gouvernants. Maintenant, si l'Assemblée, si le peuple, si personne, en un mot, ne s'est ému de la mort de l'Italien, ou du Suisse, ou du Français Rossi (je ne sais de quel pays il est, il s'est fait naturaliser plusieurs fois, dit-on), c'est qu'apparemment ils ne sont pas sensibles ou qu'ils le détestaient souverainement.

Le citoyen Dufaure, si habile d'habitude, est assiégé; il est écrasé; ce n'est pas étonnant, il parle de ce qu'il ne sait pas. On lui demande quel jour les frégates sont parties, il répond qu'il n'en sait rien. Quel ministre! quel gouvernement! où allons nous? Pauvre France! dire que tout cela n'a été fait qu'en vertu de l'élection du président! On a pensé avoir pour soi les prêtres, et on agit comme des écoliers imbéciles.

Un *de profundis* pour le pouvoir, il n'a pas grand temps à vivre.

La séance continue.

UN REPRÉSENTANT.

**De la Souveraineté.**

(PREMIER ARTICLE.)

Toute souveraineté vient du peuple.

En effet, si nous parcourons l'histoire depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, nous retrouvons constamment, à la tête de chaque nation, un roi choisi par le peuple et recevant son autorité des mains du peuple. Puis, bientôt après, nous voyons ce même roi, reniant son origine, prétendre ne relever que de Dieu et de son épée.

— Les prétendus rois de droit divin ne sont que des usurpateurs des droits du peuple.

Excepté dans la théocratie judaïque, où le roi était choisi par Dieu, c'est-à-dire par les prêtres, nous ne voyons dans l'histoire aucun roi qui puisse se réclamer du droit divin, tandis que tous peuvent se réclamer du droit de la violence et de la corruption.

A l'origine des sociétés, la seule autorité reconnue fut celle du père de famille; puis, quand la société voulut s'agrandir et s'étendre, ce fut, ou par l'union de deux tribus qui se choisirent librement un chef, ou par le droit du plus fort.

Dans le principe, nous retrouvons partout l'élection du chef par le peuple, mais partout aussi nous retrouvons bientôt après la souveraineté ravie au peuple par la ruse, par la violence ou par la corruption et remise aux mains d'un seul.

A ceux qui parlent du droit divin, nous répondrons que la royauté est opposée aux vues de Dieu, qui donne des rois aux peuples, comme il leur envoie des fléaux pour les châtier et pour les corriger, et nous le prouvons par le livre même sur lequel ils prétendent s'appuyer.

En effet, voici que nous lisons dans la Bible, au sujet de l'élection de Saül, premier roi des juifs:

« Les anciens d'Israël s'assemblèrent et vinrent vers Samuel, à Rama, et ils lui dirent: Etablis sur nous un roi comme en ont toutes les nations. »

» Cette parole déplut à Samuel, mais Dieu lui dit: Obéis à la

» voix du peuple; toutefois, ne manque point de protester expressément contre eux et de leur déclarer comment le roi qui régnera sur eux les traitera.

» Samuel leur dit donc: Voici comment vous traitera le roi qui régnera sur vous: Il prendra vos fils et il les mettra parmi ses gens de cheval; il les prendra aussi pour labourer ses champs et faire sa moisson.

» Il prendra vos champs, vos vignes et vos oliviers et il les donnera à ses serviteurs.

» Il dimera ce que vous aurez semé et ce que vous aurez vendangé, il dimera vos troupeaux et vous serez ses esclaves.

» Alors, vous crierez à cause de votre roi que vous vous serez choisi, et l'Eternel ne vous excusera point.

» N'est-ce pas ainsi qu'en ont agi, à l'égard des peuples, les rois de toute la terre? N'est-ce pas ainsi qu'ils nous ont dimés et écrasés?

Puisque Dieu nous en a délivrés, gardons-nous de nous forger de nouveaux fers et de nous donner un nouveau maître.

Et ne croyez pas que ce maître doive toujours, en principe, porter le nom de roi; qu'il s'appelle protecteur, dictateur, empereur ou président, qu'importe, si sa puissance doit absorber notre souveraineté, anéantir nos libertés!...

A Rome, la royauté, élective d'abord, devint bientôt héréditaire; et quand la République eut remplacé la monarchie, les Romains, pour avoir commis la faute d'établir, dans certaines circonstances, sous le nom de dictature, une autorité souveraine, virent, dans la suite, toutes leurs libertés s'engloutir d'abord dans le despotisme de Sylla, de Marius et de César, et plus tard dans les turpitudes de l'empire.

Dans la Grèce, cette erreur funeste de confier la direction des affaires publiques aux mains d'un seul, ruina plus d'une fois la liberté; et le sage Solon, en donnant des lois à sa patrie, ne sut pas la préserver de l'ambition de Périclès.

Les Républiques italiennes du moyen-âge n'évitèrent pas mieux cet inconvénient. A Florence, les Médicis, pour avoir été des grands hommes, n'en sont pas moins des tyrans. A Venise, le Conseil des Dix, pour avoir élevé sa patrie au plus haut point de la gloire et de la prospérité, n'en est pas moins une assemblée de despotes.

En France, la royauté, élective d'abord, ne tarda pas non plus à devenir héréditaire, et ce fatal principe de la féodalité: « Nulle terre sans seigneur, » consacra pour longtemps cet autre principe plus pernicieux encore: « Qu'un roi hérite d'une nation comme on hérite d'un troupeau. »

Lorsque la République fut proclamée, on commit la faute immense de vouloir copier les législations d'Athènes et de Rome, en établissant cette funeste pondération de deux pouvoirs destinés à se faire équilibre, et dont l'un doit nécessairement finir par anéantir l'autre; pondération impossible, qui crée un antagonisme perpétuel dans l'Etat et se termine inévitablement par le despotisme ou la révolution; pondération impossible, qui amène, par la corruption, la ruine de toute morale et de toute société.

En effet, si les deux pouvoirs sont égaux en force, ils lutteront l'un contre l'autre et s'anéantiront mutuellement; s'ils sont inégaux, le plus faible est inutile.

C'est ce qu'avait si bien senti Sièyes, quand il fit sa fameuse constitution, qu'il avait fait son Grand-Electeur si nul, que Napoléon repoussa bien loin de lui une telle fonction, en disant dans son langage pittoresque: « Votre Grand-Electeur n'est qu'un pourceau, que l'on engraisse aux frais de l'Etat... »

Si Sièyes redoutait pour la liberté un pouvoir quelconque mis aux mains d'un seul; si Napoléon, qui présentait sa force et son avenir, ne voulut point d'une fonction qui bornait ses désirs ambitieux; que penser d'une constitution qui remet entre les mains d'un homme toutes les libertés de la nation?...

Sachez-le bien, citoyens, toutes les fois qu'un peuple confie à un homme le soin de ses affaires, il abdique sa toute-puissance, il enchaîne sa volonté et s'expose à se donner un maître.

Si les Etats-Unis ont pu sans danger remettre leurs intérêts à un président, c'est que les Etats-Unis sont une république fédérale, dont le président résume l'unité; c'est que les Etats-Unis sont une république vierge, dont aucun prétendant n'ose convoiter la possession.

Mais pour la France, république une et indivisible; pour la France, vieille monarchie, flétrie si longtemps par les impurs baisers de tant de rois, qui réclament insolemment ce qu'ils appellent leurs droits; pour la France, il lui faut une Assemblée nationale unique, assez nombreuse pour qu'elle soit incorruptible, et qu'elle n'ose jamais songer à absorber à son profit la souveraineté du peuple.

Protestons donc, citoyens, protestons de toutes nos forces contre le principe funeste de la présidence; protestons au nom de notre souveraineté, protestons au nom de la patrie et de la liberté.

Et puisqu'on nous invite à nous choisir un roi, que notre bulletin lui-même soit une protestation. Allons chercher au fond des cachots de Vincennes, Raspail, l'ami du peuple, le martyr du socialisme, le prisonnier de tous les despotes, celui que les rois ont emprisonné et que la bourgeoisie a mis sous les verrous de la Bastille moderne.

### Le Peuple Souverain à la Révolution démocratique et sociale.

Dans un long et bienveillant article, la *Révolution démocratique et sociale*, organe dévoué à la candidature du citoyen Ledru-Rollin, fait un appel à notre sincérité et à notre patriotisme au sujet d'un dissentiment que nous regrettons tout aussi vivement que lui.

Puisque l'occasion nous en est offerte, notre réponse à notre confrère de Paris, sera l'explication franche et complète pour lui et pour tous de la conduite tenue par nous dans ces circonstances difficiles, et de celle que nous tiendrons dans les événements que l'avenir peut nous réserver.

Nous sommes pénétrés, avant tout, de ce grand principe, qu'un journal, dans le temps où nous vivons, ne fait pas l'opinion, il la suit ou l'éclaire, ou la défend. La démocratie était organisée avant nous à Lyon; le socialisme y existait avant que nous l'eussions arboré pour drapeau; nous n'avons pas formé un parti, nous en avons trouvé un qui avait fait ses preuves, et nous nous y sommes mêlés, sans autre prétention que celle d'être l'expression de ses vœux, de ses tendances, de ses opinions.

Nous savons que les choses se passent autrement à Paris; il y a là de puissantes individualités, qui résument dans un seul nom les principes et les sentiments d'un journal, et le lecteur peut accepter comme le mot d'ordre de tel ou tel chef politique l'avis donné par telle ou telle feuille.

Nous n'avons pas besoin d'insister davantage pour établir combien notre position diffère de celle-là, nous doutons que la démocratie lyonnaise, sérieusement et fortement organisée, eût permis à qui que ce soit d'usurper ce rôle, et ce que nous pouvons affirmer c'est que jamais l'ambition ne nous est venue d'y prétendre.

Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre les élections récentes des derniers représentants et les réunions préparatoires pour l'élection présidentielle, il y eut une espèce de trêve et de silence général; à cette époque, la candidature du citoyen Ledru-Rollin fut mise en avant dans les colonnes de quelques journaux et dans quelques réunions de représentants, c'est à ce moment qu'il faut faire remonter certains articles du *Peuple Souverain*, où la candidature de ce citoyen est indiquée comme un projet, mais jamais recommandée définitivement.

En sommes-nous avec les représentants de la Montagne dans des termes qui nous permettent de ne pas l'insérer la recommandation qui a suivi leur manifeste? Toutefois, en même temps que nous nous faisons l'écho de ces voix chères à la démocratie, nous nous rappelions, qu'aux dernières élections parisiennes, le choix du candidat s'était fait ailleurs que dans les bureaux de journalisme ou dans les salons de la représentation opposante; nous nous rappelions ce mutisme significatif de la presse parisienne, malgré lequel les trois candidats socialistes, non appuyés, réunirent un nombre si imposant de suffrages; nous nous tenions donc en garde contre tout jugement préconçu, contre tout arrêt rendu, avant que la voix du juge souverain se fut fait entendre. A Lyon comme à Paris, les comités socialistes qui ont fait les dernières élections, se sont prononcés; nous avons assisté à des réunions nombreuses; aucun des arguments favorables à la candidature du citoyen Ledru-Rollin n'a été oublié; le désir de l'union, qui fut la force, n'est senti nulle part plus vivement que dans notre patriotique cité, nulle part les bonnes intentions du grand orateur, du révolutionnaire audacieux, n'ont été mieux appréciées; et dans cette admiration commune, nous sommes heureux de nous retrouver en identité parfaite de sentiment avec le journal auquel nous répondons. Mais nous lui répéterons en finissant, ce que cent fois dans un jour nous entendons dire à nos frères, à nos collaborateurs de la navette et du rabot, au peuple qui écrit plus que nous et mieux que nous notre journal qui est le sien: puisque l'élection est une formalité vaine, puisque notre président devra refuser la présidence, puisque nos suffrages ne doivent être qu'une protestation; pourquoi ne pas les offrir comme un hommage au vétéran du socialisme, au prisonnier qui souffre encore pour nous, et qui dans son désintéressement sublime, n'a jamais demandé au peuple, comme récompense de son dévouement et de ses persécutions, que ce témoignage de son souvenir et de son amour?

### Encore les blancs.

Quelques feuilles sans lecteurs et sans abonnés, soutenues en province par la mauvaise queue de l'ancienne aristocratie et de l'ancien clergé, se sont réunies à Paris sous la présidence de l'abbé de Genoude et de quelques autres blancs d'opinions et de cheveux.

Cela s'est appelé un congrès, et comme cela perchait rue Duphot, cela s'est appelé le cercle Duphot. Il y a des noms prédestinés, et sans vouloir faire ici de calembourg, il faut avouer que le nom de ce concile est parfaitement choisi.

Là, où s'est réuni quelques aristocrates de naissance, comme les sieurs Crespel de Latouche, Bonhier de l'Ecluse, abbé de Genoude et autres, et quelques aristocrates de profession, tels que les frères Nettement dont l'épaisse encolure contraste d'une façon piquante avec leurs prétentions aristocratiques. Après avoir discuté quelque temps, on a décidé que l'on s'appellerait les *hommes nationaux*.

Le mot est heureux! nationaux, les hommes de la double invasion et de la coalition étrangère, c'est une étrange hardiesse de langage.

Ensuite, entre autres déclarations, fort bouffonnes assurément, ces gens ont décidé:

« Que le suffrage universel n'a pas été mis en pratique, puisque le peuple n'a pas été convoqué, le 27 février, par le gouvernement provisoire pour proclamer la forme de gouvernement qu'il entendait se donner, ni pour sanctionner ou rejeter, suivant sa volonté, la constitution votée par les représentants. »

Est-il possible, nous le demandons, de dire plus d'absurdités en moins de mots? Le 27 février! Mais où étaient-ils donc alors tous ces blancs qui ont aujourd'hui le verbe si haut? Pourquoi ne sont-ils pas venus, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, quand

tout un peuple encore frémissant de sa victoire réclamait à grands cris la proclamation de la République? Certes, nous aurions été curieux de les voir, ces beaux fils, cravatés de blanc, les pieds vernis, le frac luisant, dire gravement au peuple de Paris qu'il devait rester sans aucune forme de gouvernement quelconque, jusqu'au jour où tous les Français assemblés, auraient décidé s'il convenait de fonder la République ou de ramasser la monarchie tombée trois fois, en cinquante ans, dans la boue et dans le sang.

Il y a plus d'ailleurs, c'est que nos gens ne sont même pas de bonne foi dans leurs prétentions. Car enfin l'Assemblée nationale n'a-t-elle pas été élue par le suffrage universel et n'a-t-elle pas librement et spontanément, dès le 6 mai, acclamé la République comme le seul gouvernement qui puisse désormais convenir à la France. Et pour ce qui est de la ratification de la constitution par le peuple, elle s'exercera de fait aux prochaines élections par les questions qui seront posées aux candidats à la représentation nationale. La prochaine Assemblée pourra en effet demander la révision de la constitution et elle n'y manquera pas si ses membres reçoivent mandat pour le faire.

Continuons l'examen des résolutions prises par la réunion de la rue Duphot:

« Elle conseille, à ceux qui se rendraient à l'élection du 10 décembre, de préférence Louis Bonaparte, afin d'arriver, pacifiquement et régulièrement, à une Assemblée nouvelle et au libre et entier exercice du vote universel. »

A ce trait, qui ne reconnaît cette race de blancs croisés d'aristocrates et de jésuites? Ce qu'ils veulent en recommandant Louis Bonaparte, eh! mon Dieu, c'est tout simplement le libre et entier exercice du vote universel. Bonnes gens! ils sont tout miel et tout sucre? Pourtant, il ne faudrait pas trop s'y fier, car voici un nouveau paragraphe où les *hommes nationaux* déclarent: « Qu'en participant au vote de la présidence, ils n'entendent pas adopter le principe du pouvoir exécutif. »

Et pour que leur pensée soit plus claire, ils ajoutent: « Qu'ils maintiennent le droit national de refuser l'impôt à tout gouvernement qui ne repose pas sur une Constitution consentie par la nation. »

C'est la chouannerie qui se réveille et qui se prépare à secouer de nouveau ses torches sanglantes sur le pays. Nous sommes avertis. Voilà ce que veulent les soi-disant défenseurs de l'ordre, de la propriété et de la famille. Ils veulent la royauté ou sinon la guerre civile. Eh bien! la guerre, soit! Nous ne l'appelons pas, nous ne faisons rien pour l'exciter; mais si elle vient, si les blancs osent la commencer, les bleus et les rouges s'uniront pour les écraser si bel et si bien que le cercle Duphot sera trop grand pour contenir, non pas leurs délégués, mais tout ce qu'il en restera en France.

### Comité électoral central des Républicains démocrates et socialistes.

Un appel vient d'être fait aux électeurs démocrates-socialistes et révolutionnaires de la Seine, à l'effet de constituer un congrès central-électoral.

Où est venu cette initiative? De cinq membres du conseil central, partisans de l'honorable citoyen Ledru-Rollin, et démissionnaires au moment de la proclamation de la candidature Raspail.

Les motifs allégués pour la création de ce congrès, et contre le Conseil central actuel, sont divers: ils ont suivi diverses phases, ils ont varié suivant les lieux et les progrès de la discussion.

C'était d'abord une accusation directe: on attaquait les bases mêmes de sa formation, on infirmait son droit, on contestait ses pouvoirs.

On l'accusait d'avoir l'inacceptable prétention d'imposer un candidat et de faire l'élection à deux degrés.

On le désignait comme un élément de discorde, comme la cause immédiate et coupable d'une division qui aurait fait la joie des réactionnaires.

Aujourd'hui ces imputations, qu'on pourrait appeler des calomnies, sont tombées. Au fond pourtant les choses sont restées les mêmes, et sous le nom d'appel à l'union, on a voulu organiser un congrès qui ne serait autre chose, s'il était possible, que l'organisation même de la division.

Nous irons droit au but. Si l'on a pensé à faire un congrès central, c'est qu'on avait l'espoir de faire sortir de ce congrès une candidature autre que celle du citoyen Raspail, et, bien certainement, on n'eût pas dirigé la moindre attaque contre le Conseil central, s'il eût proclamé la candidature du citoyen Ledru-Rollin.

Comment se fait-il qu'un conseil électoral qui eût été inattaqué s'il eût choisi tel nom, est assailli parce qu'il a choisi tel autre? sont-ce les principes qui ont pu tracer un pareil plan de conduite et en diriger l'exécution? Nous le demandons.

Pour qu'il n'y ait plus de doute, nous allons prouver une fois de plus que le conseil central a invoqué et appliqué le droit dans sa formation, invoqué et appliqué le droit dans ses opérations, et qu'aujourd'hui encore c'est sur le droit qu'il se fonde pour établir la vérité.

Son origine, la voici:

L'ancien comité central, qui ralliait en septembre, sur les noms de Raspail, Cabet et Thoré, tous les suffrages populaires, s'était constitué révolutionnairement aux acclamations du club Bonne-Nouvelle.

— Ses pouvoirs furent-ils déniés?

— Non, car il avait compris le sentiment du peuple, il l'avait secondé, et 66,000 voix ratifièrent son action.

Sa tâche terminée, il devait déposer ses pouvoirs. Mais il devait aussi ne les abdiquer qu'après avoir confié à l'élection le soin de le remplacer.

Des éléments précieux d'organisation existaient, constitués en comité dans chaque arrondissement. Par ces comités, les électeurs connus comme vraiment démocrates et socialistes ont été convoqués. Sans doute des oublis regrettables ont eu lieu; mais il fallait choisir entre deux dangers: celui d'avoir un corps électoral moins nombreux, ou celui de voir des ennemis de la République démocratique et sociale se glisser parmi ses soldats.

Son choix, il est connu: c'est Raspail. Dans cet acte, le conseil central n'a pas eu d'autre mérite que de proclamer hautement un nom qui était dans toutes les bouches, que d'unanimes acclamations ont salué, et contre lequel ceux-là même qui préfèrent un autre candidat n'ont pu diriger aucune attaque. Il est resté devant les principes inattaquable et inattaqué; on n'a pu faire valoir contre lui que des considérations politiques très contestables et que beaucoup d'esprits se refusent à admettre.

Maintenant, examinons, nous, si le congrès central s'est plus régulièrement constitué, si son origine est plus populaire, son autorité plus incontestable.

Des convocations ont été faites dans tous les arrondissements, des élections ont eu lieu: comment et de quelle manière?

Il s'agit de convoquer dans leurs arrondissements respectifs les électeurs républicains démocrates-socialistes, et l'on était reçu dans toutes ces réunions sans qu'on s'assurât quel était votre arrondissement, quelles étaient vos opinions, moyennant un déboursé de 10 centimes!

De plus, ces réunions n'ont pas eu lieu le même jour.

Donc il résulte qu'en faisant passer avec habileté un personnel, si peu nombreux qu'il fut, on pouvait encore être maître des élections.

C'est bien en effet tout ce qui s'est passé; là où les élections ont pu avoir lieu, on a donné lecture aux assistants d'une liste de dix candidats proposés, et les fidèles ont acclamé.

Voilà pour les garanties.

En proposant ce Congrès, on ne s'est pas fait faute de promesses: on a promis des délégués des départements, des délégués de l'armée, des délégués des colonies!

Est-ce bien sérieux tout ceci? Nous ne parlerons pas des délégués de départements, nous savons comment on improvise en un instant de semblables délégations.

Mais les délégués de l'armée? Ne savons-nous pas tous aussi que l'organisation du suffrage universel est tout entière à faire dans l'armée, que la liberté du vote n'y existe qu'en principe, que les militaires n'ont pu se concerter régulièrement pour envoyer leurs délégués?

Et les délégués des colonies, qui nous les enverra? quand arriveront-ils? — et nous ne parlons ici que de ceux de l'Algérie, — sera-ce la veille des élections que ce congrès universel pourra fonctionner? Peut-être bien, et alors on aura gagné du temps, on en aura perdu, voulons-nous dire, et devant l'urne électorale ouverte, on précipitera une décision. Unissons-nous, redira-t-on, unissons nos voix, notre candidat, vous le connaissez, il ne saurait y en avoir un autre.

Si c'est l'union qu'on demande, la véritable union, l'union dans les principes et non dans les hommes, nous sommes prêts; mais, à vrai dire, nous n'en connaissons pas d'autre. Cessez d'espérer qu'on puisse faire de l'unité dans la démocratie autour d'un homme, de votre homme; visez à l'unité dans les principes, et du coup vous aurez atteint votre but, le but commun.

Un dernier mot. Pour que l'homme impartial puisse juger en connaissance de cause, nous allons exposer les faits tels qu'ils se sont présentés lors de l'élection des dix délégués par arrondissement au congrès central.

On nous a bien accordé que nos électeurs étaient de purs républicains-démocrates et socialistes, mais on a trouvé leur nombre (7 à 8,000) insuffisant.

Nous répondons: vous avez voulu faire mieux, vous avez voulu surtout être plus nombreux; à cet effet, vous avez admis tous les citoyens sans distinction d'opinion ni d'arrondissement: vous avez fait appel à leur concours par les affiches et les journaux; et avec tous ces moyens, dont on pourrait démontrer les dangers, vous n'avez pas en totalité réuni plus de 8,500 électeurs environ; et sur ce nombre, 4,200 au plus ont consenti à voter.

Dans le premier et le deuxième arrondissement, au milieu d'un étrange désordre, des délégués ont pu être nommés, toujours d'après le procédé que nous avons fait connaître.

Dans le troisième arrondissement, pour pouvoir faire des élections, il a fallu présenter une liste de candidats contenant les noms de Proudhon, Pierre Leroux, Cabet, dont le concours nous croyons pouvoir le dire, est assuré au conseil central, et, en outre, plusieurs noms de membres actuels du conseil.

Au quatrième arrondissement, les élections n'ont pu avoir lieu, le conseil central ayant eu pour lui l'unanimité moins huit voix.

Même insuccès dans le septième arrondissement et dans le huitième, au faubourg Saint-Antoine.

Dans le neuvième, des délégués ont pu être nommés par mille électeurs; il est vrai qu'au même moment une autre réunion du neuvième arrondissement, au Prado, acclamait le conseil central.

Dans le dixième: 17 voix.

Dans le onzième: 70.

Le douzième, faubourg Saint-Jacques, n'a pas pu même être réuni.

Voilà de quelle manière a été formé le congrès central. Si quelque chose était de nature à faire ressortir les droits du conseil central, sa légalité, sa force, c'est à coup sûr la formation du nouveau congrès, qui aura du moins pour résultat d'éclairer l'opinion publique en entraînant la discussion.

Nous nous sommes abstenus, dans ce simple exposé des faits et des considérations qui s'y rattachent, de faire aucune mention de personnalités, de détails critiques, de scandales de quelque nature qu'ils fussent: ce n'était pas dans notre rôle, et nous ne voulons pas avilir la mission que le Peuple nous a confiée.

Nous n'avons eu d'autre but que d'éclairer à ce sujet l'opinion publique qui jugera, et de faire connaître, par cette protestation, que nous persévérons dans la même voie, tant que la confiance et l'appui du Peuple ne nous feront pas défaut.

Pour la commission du conseil central,

Le secrétaire, F. PARDIGON.

### BANQUET DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL DE GIVORS.

Les démocrates socialistes de Givors, à l'exemple de leurs frères des autres villes, ont arrêté qu'un banquet démocratique et social aurait lieu le dimanche 3 décembre 1848, chez le citoyen Sigaud, lieu du Canal, afin de consacrer les vrais principes de liberté, d'égalité, de fraternité. Ils font un appel à tous les citoyens qui voudront bien les honorer de leur présence.

On pourra se procurer des cartes

A Lyon, au bureau du *Peuple Souverain*; chez le citoyen Monchanin, place de la République (ci-devant place Louis XVIII).

A Givors, chez les citoyens Faure, coutelier; Luquet, débitant, au chemin de fer; Duricieux, boulanger, rue du Battoir; Sigaud, débitant, bassin du Canal.

Le prix des cartes est de 75 centimes.

Les citoyens qui désireraient prononcer quelques discours, pourront s'adresser au citoyen Canard, président du banquet.

Le départ des citoyens pour le banquet de Givors aura lieu dimanche matin, à six heures. Les convives lyonnais se rendront à cette heure chez le citoyen Monchanin, cafetier, place de la Liberté (ci-devant Louis XVIII).

Nous apprenons qu'il y aura également un banquet démocratique à Rive-de-Gier dimanche prochain.

### Banquet démocratique et social du 26

(Suite des toasts).

Toast porté par le citoyen Jacques Blanc.

A la vraie République!

La vraie République, citoyens, ce n'est pas la République qu'on cherche à nous faire; ce n'est pas le réplâtre monarchique, déguisé sous la formule républicaine, au moyen duquel on espère escamoter les conséquences de la révolution et perpétuer le passé.

Ce n'est pas la consécration des doctrines bâtarde du régime constitutionnel, sous lequel nous avons vu, pendant dix-huit ans, grandir et s'enfouir tous les privilèges, tous les abus sociaux.

Ce n'est pas, au dehors, l'alliance avec les royautes ennemies nées de la liberté des peuples et de toutes réformes sociales; au dedans, l'intrigue, le mépris de la justice, la peur du progrès, la souveraineté du capital, et partout, l'exploitation et la misère du travailleur.

La vraie République, celle pour qui le peuple s'est levé en Février, c'est le gouvernement unitaire et direct du peuple par le peuple; la justice et la liberté au dedans, la dignité au dehors, c'est-à-dire la République démocratique.

C'est l'abolition radicale de tous les privilèges, la destruction de l'usure, la suppression du monopole industriel, le développement intellectuel par l'éducation, l'égalité réelle devant le travail et par le travail; au-dessus de la richesse et le bonheur, au-dessous la fraternité avec les peuples libres, c'est-à-dire la République sociale.

Voilà la vraie République, celle qu'il faut au peuple et qu'il aura bien-



Rollin. L'Assemblée consultée décide, à la presque unanimité, que le citoyen Ledru-Rollin sera entendu le premier.

Le citoyen LEROUX-ROLLIN. Rome est tranquille, voilà ce que disent les dernières nouvelles officielles de Rome. Le jour de l'ouverture des chambres, M. Rossi a été frappé à mort sur les marches de la chambre des députés, et la chambre des députés a tenu sa séance sans que même il ait été fait allusion au fait qui venait de se passer. Le soir, le chef de la police, pressé de prendre des mesures, a dit qu'il donnerait plutôt sa démission que de rien faire en ce sens.

Le premier feu a été fait par les Suisses. L'armée tout entière s'est réunie à la garde civique, à la gendarmerie et au peuple. L'ambassadeur français lui-même reconnaît que le mouvement a été fait par la population tout entière, qu'en un mot, ce n'est pas une insurrection, mais une révolution.

Il ajoute que le corps diplomatique se dispose à se tenir sur la réserve, mais il ne demande en aucune façon une intervention.

Je vous demande alors ce que signifie cette expédition que vous envoyez à Civita-Vecchia?

Cette expédition est inopportune, dangereuse; je dis plus, elle peut amener une conflagration générale.

La révolution s'est faite au cri: A bas les étrangers! Si M. Rossi a été frappé comme étranger, les Suisses ont été chassés comme étrangers.

Persone ne menace le pape. On a demandé des concessions au souverain temporel, mais non au souverain spirituel.

De deux choses l'une: ou votre armée ne fera rien, et alors votre démonstration est frivole; ou bien elle agira, et alors elle se trouvera au milieu d'un peuple en révolution, un peuple qui a pour caractère dominant la haine de l'étranger. Et alors qui prévoit jusqu'où cela peut vous conduire? (Très bien.)

Je suis sûr que si avant de faire votre démonstration, vous eussiez consulté le nonce, il eût fort bien pu n'être pas tout-à-fait de votre avis. (Très bien!)

Vous n'allez pas protéger le prince spirituel, le prince spirituel n'est pas menacé; les déclarations les plus formelles ont été faites à cet égard par le peuple. Vous allez protéger le prince temporel, le souverain de Rome luttant contre son peuple.

Lorsque les Autrichiens sont venus en Italie en 1832, n'allaient-ils pas aussi protéger la personne du pape et son pouvoir spirituel, et vous savez alors comment le gouvernement de juillet eut de voir répondre à cette intervention de l'Autriche.

Ainsi vous n'avez pas trouvé une parole de sympathie pour la Lombardie. Vous n'avez pas eu un mot de sympathie pour l'assemblée de Berlin, et vous envoyez des troupes au secours d'un souverain qui lutte contre ses sujets.

Vous n'avez pas eu une protestation en faveur de Robert Blum, assassiné au mépris non seulement d'un sentiment démocratique, mais au mépris du droit international. Vous n'avez pas trouvé un mot de protestation en faveur de la Roumanie envahie par les troupes russes. Mais vous avez envoyé vos soldats à la boucherie en Italie. (Mouvement.) Oui, à la boucherie, en présence d'une population exaspérée contre l'étranger.

Je n'ajouterai plus qu'un mot. L'Assemblée a écrit dans la constitution que le président de la République ne pourrait faire la guerre que sur l'avis de l'Assemblée. Et si ce pouvoir est refusé, un président de la République pourra-t-il être accordé au chef temporaire du pouvoir exécutif.

Vous avez déclaré la guerre contrairement à la constitution et engagé la France dans une entreprise qu'elle désapprouve peut-être, vous avez violé la constitution. L'Assemblée y réfléchira. Quant au bout de deux mois d'une constitution faite, une Assemblée ne sait pas faire respecter sa constitution, l'Assemblée et la constitution sont perdues. (Très bien! très bien!)

Le citoyen MONTALEMBERT. La question est plus haute qu'on ne la faite. La question italienne n'est pas pour moi à Milan, elle est à Rome. Si j'avais à parler de la question italienne, je fêtrerais ces confiscations de Radezki (Très bien!) comme l'an dernier j'ai fêtré dans une autre enceinte d'autres spoliations tout-à-fait analogues. (Murmures.)

Je n'ai pas à défendre le gouvernement français. Il s'agit du chef de 200 millions d'hommes répandus sur toute la face du monde. Je félicite la République française d'avoir saisi l'épée de Charlemagne pour soutenir l'innocence et la bonté. C'est là une immense bonne fortune et qui rendra le nom catholique entier reconnaissant envers la France, et, au milieu de ma douleur, j'éprouve un véritable sentiment de joie et d'orgueil à la pensée que la France l'a protégé et défendu.

La liberté du pape est nécessaire à notre liberté, à nous autres catholiques.

Le citoyen E. QUINET. Après les orateurs que vous venez d'entendre, je ne viens pas ici faire appel aux passions de l'Assemblée, je voudrais plutôt débarrasser la question de tout ce qu'elle peut avoir de personnel.

Je suis de l'opinion du citoyen Montalembert sur un point. Je crois que la question italienne est tout entière à Rome. Je crois que l'entreprise du gouvernement français peut avoir pour effet d'étonner l'unité italienne.

Le gouvernement politique de Rome n'est pas isolé. On parle d'affranchir l'Italie; mais avant de l'affranchir, il faut la constituer.

L'Italie entière sait que la constitution politique actuelle est un empêchement à sa nationalité. L'Italie comprend qu'il lui faut choisir entre ces deux choses: Renoncer pour jamais à sa nationalité ou détruire le pouvoir temporel.

Le citoyen Ch. DUPIN. Je ne suis pas aussi étranger à la question italienne que l'Assemblée paraît le croire. (On rit.) A la chambre des pairs, j'ai fait, avec le citoyen Tascher, un discours en faveur du peuple français... (on rit) non du peuple romain.

La souveraineté temporelle et la souveraineté spirituelle du pape est inséparable. (Négatives.)

L'orateur rappelle que Charlemagne, en grand homme qu'il était (on rit), illustra en descendant en Italie pour protéger le pape contre les Lombards. Il ajoute qu'il a la croyance de Charlemagne, et qu'il espère bien que les nations catholiques ne resteront pas l'une au bras au moment où la puissance temporelle de Pie IX est menacée.

Le citoyen Jules FAYAT. Je crains que les précédents orateurs, en élargissant le débat, n'aient jeté quelque obscurité sur la question bien simple qui nous occupe.

Je n'accepte en aucune manière la question telle que l'a posée le citoyen Montalembert, quand il a représenté la France comme l'instrument providentiel de la catholicité. Je crains que le citoyen Montalembert n'ait oublié les nécessités de la politique actuelle et les leçons de l'histoire.

Suivant lui, les instructions données au citoyen Gorceilles sont insuffisantes. Si la personne du pape n'a plus besoin de protection, si la réconciliation s'est opérée, il demande que le pape soit rétabli dans ses prérogatives. Je proteste contre cette idée. Le citoyen Montalembert m'a semblé confondre Charlemagne avec Jésus. 800 ans se sont écoulés avant que le pape fut un souverain temporel, et assurément ces 8 siècles ont été les plus brillants et les plus glorieux de l'Eglise. (Très bien!)

Et, si l'on jette ensuite les yeux sur les époques qui ont suivi la constitution du pouvoir temporel des papes, il y verra des douleurs, des agitations, des crimes incessants avant que le pape fut accueilli comme pouvoir temporel. On voit donc que la puissance temporelle n'est pas indispensable à la papauté, et qu'elle a été pour les chefs de la catholicité une source d'embarras et de malheurs.

J'arrive aux faits qui nous occupent. Le citoyen Ledru-Rollin vous a rappelé qu'il est interdit au président de la République le droit de prendre l'initiative d'une démonstration armée.

Or, vous n'avez pas consulté l'Assemblée, sans doute, dans le cas d'urgence, il peut être dérogé à cette règle; mais étions-nous dans ce cas. Rien assurément de semblable ne ressort des dépêches de l'ambassadeur. Une émeute a eu lieu, cette émeute a déterminé la formation d'un nouveau ministère; mais aucun appel n'est fait à l'intervention française.

Les Suisses ne sont pas ces quatre-vingts vieillards dont parlait tout à l'heure le citoyen Montalembert. J'ai vu ses soldats et je vous assure que je n'aurais pas voulu me trouver au bout de leurs halberdes, surtout quand

ces halberdes tiraient des coups de fusils: (On rit.)  
Le ministre Dufaure monte à la tribune.  
La séance continue.

## Chronique locale.

Le bruit courait hier soir que le pape, arrivé à Marseille, en était parti pour Paris et allait passer par notre ville. Ce bruit ne semble pas se confirmer.

— Le comité central électoral des démocrates-socialistes du Rhône se charge de faire, pour les citoyens qui auraient été oubliés sur les listes électorales, toutes les démarches nécessaires afin de les faire porter sur les listes supplémentaires.

On peut s'adresser, à cet effet, aux citoyens dont les noms suivent:

### Ancienne-Ville.

Gauthier (J.-M.), tisseur, rue de Trion, 24; Vincent (Clément), tisseur, rue des Prêtres, 24; Allegret, rue de Trion; Carboneau, tisseur, rue des Farges, 99; Bessac, chemin du Pont-d'Alai, 15.

### Pierre-Scize.

Viody père, menuisier, place de l'Ours; Jalla, cabaretier, quai Puits-de-Sel; Lefebvre, place St-Paul; Mondon, tisseur, quai Pierre-Scize.

### Perrache.

Blanc (Boniface), peintre, place St-Michel; Messener, tisseur, place de la République, 17; Thomas, tourneur, rue de la Charité, 9; Berard, coiffeur, chaussée Perrache; Berthier, chaussée Perrache.

### Bellecour.

Rondot, menuisier, rue St-Dominique, 2; Vincent (Guillaume), teneur de livres, rue St-Dominique, 4.

### Lycée.

Rouget, tailleur, rue Pizay, 23; Poncet, écrivain, rue Port-Charlet.

### Hôtel-de-Ville.

Jallade, peintre, rue de la Cage.

### Hôpital.

Gadin, négociant, rue Quatre-Chapeaux; Ducoudray aîné, marchand tailleur, Galerie-de-l'Argue, 71; Borel, menuisier, rue Noire, 4.

### Halle-aux-Blés.

Ducoudray cadet, marchand tailleur, rue Grenette, 9; Sauret, marchand, rue Buisson, 7.

### Orléans.

Durand, tailleur, rue Casse-Froide, 2; Traversaz, cabaretier, id; Rey, lithographe, rue St-Côme, 8.

### Jardin-des-Plantes.

Drivon fils, tisseur, côte des Carmélites, 27; Saunier aîné, tisseur, rue Neyret, 19; Gaullier, rue Tholozan, 6; Peignoux, rue Tourret, 7.

### St-Clair.

Dolbeau, tisseur, rue Ste-Blandine, 12; Moulin, chocolatier, rue du Commerce; Chaboud, négociant, rue Vieille-Monaie, 20.

— Serait-il vrai qu'une plainte a été portée par un père de famille contre un frère ignorantin de notre ville, accusé d'attentat à la pudeur d'un jeune garçon de son école? serait-il également vrai que le parquet, saisi de cette affaire, aurait déjà entendu plusieurs témoins, et que cependant le frère continue à faire sa classe? Si cela est, comme on nous l'assure, nous serions amenés à conclure que les loups ne se mangent pas et que l'on peut tout faire, du moment où l'on a pris le titre d'*Ami de l'Ordre*. Dans l'intérêt même de la *corporation ignorantine*, nous désirons être démentis.

— La société des Droits de l'Homme vient de publier, par l'organe de son comité, une petite brochure ayant pour titre: *Un mot aux Electeurs à propos du vote de la Présidence*. Nous recommandons ce document à l'appréciation des démocrates; les principes y sont posés nettement, sans détour, et nous ne doutons nullement que les conseils qui y abondent ne soient de nature à éclairer les esprits sur les véritables intérêts de la démocratie.

Les démocrates peuvent se procurer cette brochure, au prix de dix centimes, chez les citoyens Charavay, libraires, galerie du Grand-Théâtre et quai de l'Hôpital, 99.

— Le comité de calomnie, organisé par les escobards de toutes nuances, fonctionne en ce moment où l'élection de la présidence va avoir lieu; afin d'intimider, il n'est sorte de bruits absurdes qu'on ne mette en circulation. Les démocrates, suivant les agents de la société de l'Ordre, ne parlent que de guillotiner: aux clubs, au conseil municipal, dans les comités, ces coquins de rouges ne demandent que du sang, du sang, toujours du sang. Ils savent pourtant que nous sommes bien moins armés qu'eux; car nous n'avons ni poignards, ni tromblons, ni haches, comme nos calomniateurs.

— Si nous avons bonne mémoire, nos confrères de l'*Union Nationale* ont eu jadis à faire amende honorable, soit pour quelque renseignement inséré à tort, soit pour quelque vérité dont la preuve n'était point admise; nous nous serions reprochés alors d'avoir ajouté par une insulte ou une raillerie à la rigueur d'une juridiction contre laquelle a protesté la presse entière.

Après les explications échangées, il eut été plus fraternel et plus évangélique de la part d'un curé d'accepter la paix; l'ex-sous-officier de dragons a mieux aimé soutenir la charge que les hussards avaient tentée la veille contre nous; chacun son goût, chacun son droit; mais le procédé tout gratuit de l'*Union Nationale* nous a surpris de la part de gens chez lesquels l'ardeur des croyances s'allie ordinairement au respect des convenances, à la dignité du langage.

### Spectacles du 2 décembre.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.  
CÉLESTINS. — *Horace et Calpurne. Le Chevalier d'Essonne. Un docteur en herbe.*  
COLISÉE. — Représentation de la troupe équestre.

### Allemagne.

AUTRICHE, VIENNE. — Le parlement autrichien a tenu sa première séance à Kremsier le 22 novembre. M. Imolka a été réélu président. Le député Schuzelka a protesté, au nom de son parti, contre la translation de la diète à Kremsier; mais il a ajouté que lui et son parti étaient venus siéger dans cette ville pour ne pas augmenter les malheurs de Vienne.

BERLIN, 25 novembre. — Le ministère vient de convoquer les députés pour le 27 courant, à dix heures du matin, au local préparé pour les séances de l'Assemblée nationale à Brandebourg, afin d'y continuer les délibérations.

On assure que la camarilla a l'intention de procéder de la manière suivante: Comme 150 députés au plus se rendront à Brandebourg, le ministère a l'intention d'adresser au peuple une proclamation pour lui annoncer que l'Assemblée nationale, n'étant pas en nombre pour délibérer, S. M. a résolu d'octroyer à son peuple bien aimé une Constitution sur les bases les plus larges, afin de ne pas tenir plus longtemps en suspens les libertés promises; en même temps l'Assemblée nationale actuelle serait dissoute et il serait procédé immédiatement à de nouvelles élections, et pour empêcher que les députés actuels ne soient réélus, on commencerait une instruction contre ceux qui ont voté la mise en accusation du ministre Brandebourg et le refus de l'impôt, et même on les arrêterait au besoin. Tels sont, assure-t-on, les projets du ministère de la camarilla, que même l'extrême droite considère comme allant trop loin. M. Grabow fait tous les efforts en son pouvoir pour en empêcher la réalisation.

Il y a eu une émeute à Erfart le 24 novembre, le sang a coulé, la ville a été mise en état de siège.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

BERLIN, 26 novembre. — M. Grabow s'est rendu hier à Postdam, où il est resté en conférence toute la nuit avec le roi pour faire comprendre à S. M. qu'il est de son intérêt de se mettre d'accord avec l'assemblée en remplaçant le cabinet Brandebourg par un ministère libéral, qui poursuivrait avec l'assemblée nationale la discussion du projet de constitution. M. Grabow a fait observer que le roi devait éviter de froisser la résolution adoptée dans ce sens à Francfort, si S. M. voulait devenir empereur d'Allemagne. Il paraît que c'est principalement cet argument qui a décidé la couronne à rentrer dans les vues de M. Grabow, et qu'on s'occupe de la formation d'un nouveau cabinet.

— Encore un monstre de moins. — La *Nouvelle Gazette du Rhin* du 29 novembre, contient la nouvelle suivante, sous la rubrique de Francfort, 27 novembre:

« Vindisch-Grätz a été tué d'un coup de feu. » Voilà la nouvelle bien garantie. J'apprends d'un député qu'elle est arrivée au ministre de la justice, vous pouvez la répandre comme vraie.

### Nouvelles diverses.

On nous signale les abus de pouvoir les plus révoltants de la part du citoyen ministre de la guerre. Dernièrement, c'étaient trois chirurgiens-élèves du Val-de-Grâce qui étaient cassés parce qu'ils avaient refusé d'accepter des *trousses d'honneur*, en récompense de leurs services pendant les journées néfastes de la guerre civile de juin. Aujourd'hui c'est un sous-officier nommé Oswald Macaire qui, pour avoir assisté à une réunion électorale des démocrates socialistes à la salle Montesquieu, reçoit l'ordre, émané du ministre de la guerre, de quitter Paris et d'aller rejoindre immédiatement le dépôt du régiment à Metz.

Le citoyen L. Moricère se trompe, suivant nous, de pays et d'époque. — Un citoyen français n'est pas un Bédouin.

— On se montre, dans les bureaux de la guerre, bien plus occupé de candidatures et d'élections, que de payer les pensions de retraite. Des sous-officiers de la garnison de Paris se plaignent du long retard que l'on apporte, au ministère de la guerre, à la liquidation de leur pension. Il est, dans la compagnie des sous-officiers vétérans, des hommes qui attendent depuis treize mois et qui n'en sont pas plus avancés.

— Voici ce que le citoyen Odilon-Barrot, le ministre avorté de la République, pense de la candidature de Louis-Napoléon:

« J'ajouterais que l'avènement de Louis-Napoléon au pouvoir, en donnant satisfaction à la plus vive des passions populaires, fera probablement cesser ces antagonismes si dangereux entre la classe ouvrière et la bourgeoisie. »

— Louis-Napoléon, allant tous les soirs coucher à la campagne, ne recevra plus les mercrdis soir. Tel est l'avis qu'ont inséré tous les journaux vendus au prince. Quelle pitié! que ces airs Louis XIV.

— Tous les jours des rassemblements ont lieu sous les fenêtres de Louis Bonaparte, ces réunions paraissent composées d'ouvriers, de bourgeois et même de militaires; mais, en y regardant avec attention, on a remarqué que c'étaient toujours les mêmes figures qui viennent ainsi sur la place Vendôme. On se dit même à Paris que les soldats et les ouvriers sont faux, ce qui n'aurait rien d'étonnant, si on se rappelle qu'à Boulogne le prétendant avait affublé des domestiques de l'uniforme du 40<sup>ème</sup> de ligne; mais le prince paraît pénétré de l'axiome de Louis-Philippe: « La responsabilité n'est rien quand on réussit. »

Le laissera-t-on réussir longtemps?

— Le colonel Hingray, de la 10<sup>ème</sup> légion, vient de donner sa démission. On attribue sa décision au peu de sympathie qu'il porte au pouvoir actuel et surtout au général Changarnier dont les opinions légitimistes sont bien connues.

— Grande réunion était affichée pour midi précis, salle Valentino, toujours en faveur de la candidature du prince. Le comité du boulevard Montmartre y était tout entier, n'ayant laissé qu'un subalterne au siège de la commission, afin de vendre les cartes d'entrée 50 centimes, pour cette grande réunion. Le prix de la carte n'était si élevé que, parce que, disait le subalterne, la salle était louée 900 francs pour la journée. A une heure et demie, y compris le bureau bien complet, on comptait 71 personnes à cette grande réunion. C'était l'effet d'un peu de pluie. Il pleuvait également derrière du Maine, et cependant près de 2,000 citoyens étaient réunis au banquet du 12<sup>ème</sup> arrondissement.

(République.)

*Bourse de Paris, du 30 novembre 1848.*

Cinq pour cent.....	65 85	Emprunt Romain.....	61 00
Dito, fin courant.....	65 85	Emprunt Belge 1840....	78 00
Trois pour cent.....	42 95	Actions de la banque....	1360 70
Dito, fin courant.....	43 00	Obligations de la ville....	00
Quatre pour cent.....	60 00	Obligation piémontaise....	830 00
Rente de Naples.....	00 00	Quatre canaux.....	850 00
Deute active d'Espagne..	00 00	Jouissance des 4 canaux....	00

CHEMIN DE FER.

Saint-Germain.....	300	Orléans-Bordeaux.....	363 75
Versailles, rive droite. d.	402 50	Nord.....	342 50
— rive gauche.....	400	Paris-Lyon.....	357 50
Paris-Orléans.....	600	Paris-Strasbourg.....	325
Paris-Rouen.....	352 50	Tours-Nantes.....	311 25
Rouen-Hâvre.....	»	Montereau.....	160
Marseille-Avignon.....	157 50	Dieppe.....	»
Strasbourg-Bâle.....	75	Charleroy.....	»
Centre.....	215	Lyon-Avignon.....	»
Amiens-Boulogne.....	»	Fampoux.....	»

Le directeur-gérant, FAUBERTS.

Imprimerie de veuve Arné, gr. rue Mercière, 44.